



Étudiants européens

Modalités d'admission

Cette rubrique concerne les ressortissants de l'Espace Économique Européen (Union Européenne, Norvège, Islande, Liechtenstein), titulaires d'un diplôme donnant accès aux études universitaires et qui désirent s'inscrire à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Ne sont pas concernés les étudiants qui viennent dans le cadre de programmes d'échanges (programme Européen Erasmus+, accords de coopération interuniversitaire...).



Le niveau B2 en langue française est exigé pour tous les domaines de formation de l'UPPA

Licence 1

Vous êtes en préparation ou titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires permettant l'accès aux études supérieures dans un pays de l'Union Européenne et âgé(e) de moins de 26 ans, vous êtes invité(e) à vous connecter au site <https://www.parcoursup.fr> entre le 22 janvier et le 13 mars (dates approximatives) et déposer votre candidature.

La proposition qui vous sera faite dans PARCOURSUP est soumise aux 2 conditions suivantes :

- * être titulaire au moment de votre inscription administrative d'un diplôme ouvrant accès à l'Enseignement Supérieur (produire l'original du diplôme ou de l'attestation de réussite ainsi que sa traduction assermentée),
- * justifier du niveau B2 minimum en français par le biais d'un test officiel de type DELF, DALF, TCF TP.

Vous êtes en préparation ou titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires permettant l'accès aux études supérieures dans un pays hors Union Européenne et/ou âgé(e) de plus de 26 ans, votre demande d'admission se fera par le biais d'un dossier de validation d'études. Le retrait de ce dossier se fait auprès du service de la scolarité centrale à partir du mois d'avril.



Le diplôme ouvrant accès à l'enseignement supérieur, sa traduction assermentée en français ainsi que le résultat du test de langue française font partie des pièces à joindre au dossier de candidature

Licence 2, Licence 3, Master 1ère et 2ème année

Il est conseillé de vérifier les modalités d'admission sur la page relative à la formation que vous souhaitez intégrer à la rentrée <https://formation.univ-pau.fr/fr/catalogue.htm>



Pour postuler à la plupart des formations, vous complèterez un dossier de candidature sur l'application informatique Apoflux <https://apoflux.univ-pau.fr/etudia>

Pour certaines formations, vous devrez retirer un dossier de validation d'études auprès du service de la scolarité concernée à partir du mois d'avril. Il conviendra de vérifier auprès de ce même service la date limite de dépôt du dossier.

⚡ **Concernant les pièces à joindre au dossier de validation d'études, notez que :**

- vos diplômes et relevés de notes devront être traduits en français par un traducteur assermenté,

- le résultat d'un test de français officiel (TCF TP, DELF ou DALF) est obligatoire : niveau B2 minimum obligatoire en langue française.

Une Commission Pédagogique composée de professeurs examinera votre dossier. La réponse vous sera envoyée via Apoflux ou par voie postale ou par e-mail.